



Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 19 juin 2024

DELIBERATION : 2024-03-19

OBJET : Sélection des Lauréats - Appel à projets « Forêts » 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. CHABAUD Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ;

Absents excusés : M. PELLISSIER Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. BICHON Bruno ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Sélection des Lauréats - Appel à projets « Forêts » 2024

Exposé

Le conseil communautaire a décidé de créer depuis 2020, via la délibération 2020-06-25, un appel à projets pour faciliter la mise en œuvre de projets permettant d'atteindre plusieurs des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV. Les fonds alloués cette année (50 000€) à cet appel à projets et ses modalités ont été arrêtés par le conseil communautaire du 20 février 2024 via la délibération n°2024-01-07.

Cinq candidatures ont été reçues pour cet AAP 2024 :

- Commune de Castellane : Réhabilitation d'une piste forestière à vocation forestière et DFCI ;
- Commune d'Annot : Désimperméabilisation et réfection d'une route à vocation forestière, DFCI et touristique ;
- Commune de la Palud sur Verdon : Réalisation d'un panneau d'information en bois sur la forêt communale ;
- Commune de Peyroules : réhabilitation d'une piste à usage DFCI ;
- L'Association Fugerétane pour la REnovation de la Châtaigneraie (AFREC) : réhabilitation d'une partie de la châtaigneraie (taille et accessibilité).

Pour rappel, l'aide accordée par la CCAPV respectant le principe des fonds de concours, ne peut pas être supérieure à la part de l'autofinancement assumée in fine par la structure bénéficiaire.

Les subventions demandées par les cinq porteurs de projet sont les suivantes :

Porteur de projet	Projet	Montant total	Montant subvention CCAPV
Commune de Castellane	Réhabilitation d'une piste forestière à vocation forestière et DFCI	7 350 € HT	3 675 €
Commune d'Annot	Désimperméabilisation et réfection d'une route à vocation forestière, DFCI et touristique	37 630 € HT	18 815 €
Commune de la Palud sur Verdon	Réalisation d'un panneau d'information en bois sur la forêt communale	3 737,42 € HT	1 868,71 €
Commune de Peyroules	Réhabilitation d'une piste à usage DFCI	5 400 € HT	2 700 €
A.F.R.E.C	Réhabilitation d'une partie de la châtaigneraie	14 700 € TTC	7 350 €

L'enveloppe globale des subventions sollicitée s'élève donc à **34 408,71 €**.

Pour rappel :

- Les travaux devront être réalisés dans un délai de deux ans suivant leur validation par le conseil communautaire ;
- Les bénéficiaires peuvent demander une avance de 50% en début de travaux via une lettre de demande d'avance adressée à la CCAPV, accompagnée de la déclaration de commencement d'exécution juridique et des justificatifs du commencement d'exécution juridique.
- La demande de solde à la CCAPV devra se faire via la présentation d'un état de financement certifié complété par les factures en lien avec le projet, une déclaration d'achèvement de l'opération dûment signée et un plan de financement actualisé détaillé conforme au coût finalisé de l'opération. Le paiement ne sera réalisé qu'après une visite de la Chargée de mission « bois et forêts » pour s'assurer de la fin des travaux de façon effective.

La Commission Agriculture et Forêt réunie le 13 juin dernier a étudié l'ensemble de ces candidatures et estimé que le projet porté par la commune d'Annot ne répondait pas aux lignes directrices de l'Appel à Projet au vu de la nature de la voie considérée.

Dans ces conditions, il est proposé de retenir uniquement les 4 autres candidatures reçues des communes de Castellane, La Palud sur Verdon et Peyroules, ainsi que celle reçue par l'Association Fugerétane pour la REnovation de la Châtaigneraie (AFREC), détaillées ci-avant, avec un accompagnement financier à hauteur des montants sollicités.

Par ailleurs, l'ensemble de l'enveloppe financière dédiée à cet appel à projets n'étant pas affectée, la commission propose de relancer une deuxième période d'appel à candidatures jusqu'au 15 septembre 2024, à partir des crédits restants. Les règles applicables à cette seconde session resteraient identiques au premier AAP 2024.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE RETENIR** à l'Appel à Projet Forêts 2024 les opérations suivantes :
 - Commune de Castellane : Réhabilitation d'une piste forestière à vocation forestière et DFCI ;
 - Commune de la Palud sur Verdon : Réalisation d'un panneau d'information en bois sur la forêt communale ;
 - Commune de Peyroules : réhabilitation d'une piste à usage DFCI ;
 - Association Fugerétane pour la REnovation de la Châtaigneraie (AFREC) : réhabilitation d'une partie de la châtaigneraie (taille et accessibilité).

- **DE VALIDER** en conséquence l'octroi des fonds de concours suivants sous réserve que les montants accordés ne dépassent pas la part de l'autofinancement communal au solde d'exécution des opérations
Commune de Castellane 3 675 €
Commune de la Palud sur Verdon 1 868.71 €
Commune de Peyroules 2 700 €
- **D'ACCORDER** par parallélisme de forme une subvention d'un montant de 7 350 € à l'Association Fugerétane pour la REnovation de la Châtaigneraie (AFREC), sous réserve que le montant de cette subvention ne dépasse pas la part de l'autofinancement associatif au solde d'exécution de l'opération,
- **DE RELANCER** l'Appel à Projet « Forêt », sur l'enveloppe restante à savoir 34 406,29 €, avec dépôt des candidatures jusqu'au 15 septembre prochain, selon les mêmes modalités que lors de la première session,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 juin 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER